

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 20 novembre 2023  
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

**Étaient présents :** Mesdames, Christiane CUNY, Monique GRISNAUX, Martine HEROS-JORDAN, Sabine KAEUFLING, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Murielle LANGNER, Virginie PACLET, Patricia SIMONI, Nadège WOLF.

Messieurs Patrick APPIANI, Patrick BENOIT, Laurent BERTRAND, Nicolas BONEL, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Guy HAZEMANN, François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK.

**Avaient donné procuration :** Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Pascale MATHIOT. Messieurs Jean Louis BATT, Denis BETSCH, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Maurice GUIDAT, Alain GRISE,

**Excusés :** Mesdames Olivia GUILLOTIN, Alice MOREL, Christiane OURY. Messieurs Romain MANGENET, Pascal ZIMBER.

**Suppléants présents :** Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Pierre GEISSLER, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Yves JAUDON, Yves MATTERN, François SCHEPPLER

**Suppléants excusés :** Mesdames Claudine BOHY, Elisabeth GEWINNER. Messieurs Etienne HALTER, Jean Paul HUMBERT, Pierre MOYON.

**Assistaient à la réunion :** Madame Audrey STUDER. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

Le lundi 20 novembre 2023

À 19 heures

**À la Salle Polyvalente de LA BROQUE**

**Ordre du Jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023,
2. Décisions du bureau du 06 novembre 2023,
3. Communications,
4. Intervention de M. Grégory Heinrich, actualités ZAN, Outils SCOT,
5. Plan de sobriété énergétique divers équipements, etc...
6. Marchés de fourniture Electricité et gaz,
7. Contribution financière au fonds de solidarité pour le logement de la collectivité européenne d'alsace, année 2023,
8. Personnel : création d'emploi secrétaire, agent d'accueil Espace France Service,

9. Multi accueils : Demandes de subvention 2024,
10. Colibri-Bruche : Demande de subvention 2024,
11. La Gaminerie DSP budget 2024,
12. Le P'tiot DSP budget 2024,
13. Bruche Emploi : demande de subvention 2024,
14. Collège Frison Roche : voyages scolaires,
15. Demande de subvention valorisation du Patrimoine villa Bénerville,
16. Décision Modificative n°4,
17. CLECT décision pour 2024 : fiscalité professionnelle unique et attributions de compensation
18. Divers.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023.**

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 16 octobre 2023, est approuvé, à l'unanimité.

## **2. DECISIONS DU BUREAU DU 06 NOVEMBRE 2023.**

### **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **7 000,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

### **OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **28 952.90 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : ADAPTATION**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3 863.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **23 837,00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **928,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **469,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **2 825,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **9 449,00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **21 200.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **25 305,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à :

- L'entreprise SOPRASSISTANCE, la recherche de fuites à la salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à 650.00 € HT,
- L'entreprise BWT, le remplacement de pièces défectueuses sur la centrale de traitement de l'eau au stade des Grives à Barembach pour un montant évalué à 318.04 € HT,
- L'entreprise SATD le contrôle des divers équipements sportifs (stade des grives, terrain de foot, hall des sports, salle polyvalente pour un montant évalué à 2 261.00 € HT par an (1<sup>ère</sup> année) et 1 794.00 € HT (2<sup>ème</sup> année)

**3. COMMUNICATIONS,**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et aux invités.

**RESSOURCES HUMAINES**

Présentation de madame Audrey STUDER, qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et succédera à Monsieur Eric MUZIOTTI, au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Coordination jeunesse : Monsieur Etienne ENETTE quitte ses fonctions à la FDMJC au 11 décembre 2023 et quitte la vallée de la Bruche le 01 12 2023.

Madame Clarisse PETIT a demandé une disponibilité de 5 ans et quittera ses fonctions à la Communauté de communes au 31 12 2023.

### **MAISON SERVICE SAALES**

Les loyers des professionnels de santé ont été revus, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et proposés à 12.50 €/m<sup>2</sup>. Les loyers ne seront pas réactualisés, jusqu'au 31 décembre 2026.

### **CONFERENCES DES MAIRES**

Deux conférences des maires sont prévues

Le 27 11 2023 à 19 heures à la Salle Polyvalente de La Broque **Elaboration du PLUi : Enveloppes foncières communales et ZAN**

Le 11 12 2023 à 19 heures à la Salle Polyvalente de La Broque **Eau et Assainissement**

### **OPERATION SAINTE CATHERINE**

Dans le cadre « Jeu concours - Arbres de la Sainte Catherine », ( 54 gagnants se verront remettre 1 arbres fruitiers + plantation d'un verger de 10 arbres proche de l'aire de jeux de Saulxures ) la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec la commune de Saulxures, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et l'association des arboriculteurs de La Broque, ont le plaisir de vous convier à la plantation d'un verger communal à Saulxures le samedi 25 novembre 2023 à 10h30 à l'arrière de la mairie de Saulxures En présence du Président de la CeA, Frédéric BIERRY.

### **FORUM DU JEU**

Monsieur Marc Scheer, vice-Président donne quelques éléments de bilan de cette manifestation qui s'est déroulée à la salle polyvalente de La Broque ce week-end des 18 et 19 novembre 2023.

#### **4. INTERVENTION DE M. GREGORY HEINRICH, ACTUALITES ZAN, OUTILS SCOT.**

**Voir présentation jointe.**

#### **5. PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE DIVERS EQUIPEMENTS, ETC...**

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le plan de sobriété énergétique élaboré en bureau de communauté de communes.

### **POUR LA MAISON DE LA VALLEE**

- Chauffage réglé sur 19° de 7 heures à 20 heures puis 17 ° nuit et samedi et dimanche.

### **POUR LA SALLE POLYVALENTE LA BROQUE**

- Fermeture durant les vacances scolaires d'hiver.
  - o CHAUFFAGE
    - REGLAGE chaudière partie sportive et vestiaires 16° jour et 14° nuit
    - Information des scolaires
    - Information des associations
- FERMETURE SALLE SOCIOCULTURELLE DU 22/12/2023 AU 10/03/2024
  - o Retour des scolaires
  - o Réunions de bureau se tiendront à la Maison de la Vallée

- Réunions de Conseil du 22 janvier 2024 et 19 février 2024 se feront à la salle des fêtes de Lutzelhouse, si accord du maire
- Autres réunions visio, maison de la vallée
- Pour la partie sportive, en cas de grand froid la communauté de communes se réserve la possibilité de fermer l'équipement

2023-137

#### POUR LE HALL DE SPORTS SCHIRMECK

- Fermeture durant les vacances scolaires d'hiver.
  - CHAUFFAGE
    - REGLAGE chaudière partie sportive et vestiaires 16° jour et 14° nuit
    - Information des scolaires
    - Information des associations
  - ELECTRICITE
    - Informer scolaires et associations pour respect des économies d'allumage.
- En cas de grand froid la communauté de communes se réserve la possibilité de fermer l'équipement.

#### STADE DES GRIVES BAREMBACH

- Fermeture pendant la trêve Hivernale

#### PISCINE

L'arrêt technique annuel du centre aquatique Boiséo aura lieu du samedi 22 décembre au dimanche 7 janvier inclus.

Le centre aquatique Boiséo réouvrira au public le lundi 8 janvier.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** ce plan de sobriété.

#### **6. MARCHES DE FOURNITURE ELECTRICITE ET GAZ : ANNEE 2025,**

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité, pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et de gaz, pour les sites dont la consommation est supérieure à 30 000 kWh/an, ont été supprimés au 31 décembre 2015. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche fait partie des consommateurs concernés. Dans le contexte de volatilité des tarifs des énergies et dans un souci de gestion en bon père de famille, une consultation régulière des tarifs de l'électricité et du gaz a été entreprise.

Considérant que les tarifs ont baissé de plus de 50 % depuis le mois d'octobre 2022,

**En ce qui concerne la fourniture d'électricité,**

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de conclure un contrat d'une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec ES Energies Strasbourg

- Pour le terrain de football à Barembach, le montant annuel est estimé à **2 144.90 € HT en 2025** contre 7 091.79 € HT en 2024, 16 081.41 € HT en 2023, 2 636.57 € HT en 2018
- Pour la salle polyvalente de La Broque, le montant annuel est estimé à **6 281.79 € en 2025** contre 20 661.16 € HT, 47 147.97 € HT en 2023, 8 567.18 € HT en 2018.

Pour les sites suivants, dont la consommation est inférieure à 36 kVA, le montant annuel des consommations est estimé à

CHALET DU DONON 67130 GRANDFONTAINE : <b>163.99 € en 2025</b> , contre 49.61 € HT en 2024, 50.81 € HT en 2023
HALL DES SPORTS rue DES GRIVES 67130 SCHIRMECK : <b>3 423.88 € HT en 2025</b> , contre 11 061.56 € HT en 2024 et 21 745.60 € HT en 2023
MASON DE LA VALLEE 114 GRAND RUE 67130 SCHIRMECK : <b>3 834.72 € HT en 2025</b> , contre 7 573.59 € HT en 2024 et 14 873.91 € HT en 2023
GARAGE rue DES ECOLES 67130 SCHIRMECK : <b>24.00 € HT en 2025</b> contre 44.80 € HT en 2024 et 41.34 € HT en 2023
TERRAIN DE FOOTBALL rue DES GRIVES 67130 SCHIRMECK : <b>155.32 € HT en 2025</b> contre 365.55 € HT en 2024 et 673.25 € HT en 2023
LOCAUX MIS A DISPOSITION DE L'ADAR 68A rue DE L'EGLISE 67130 SCHIRMECK : <b>745.38 € HT en 2025</b> , contre 1 199.80 € HT en 2024 et 2 507.87 € HT en 2023

#### En ce qui concerne la fourniture de gaz,

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de conclure un contrat d'une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec ES Energies Strasbourg,

- Pour la Salle polyvalente de la Broque, le montant annuel est estimé à **71 690.11 € TTC en 2025** contre 87 007.47 € TTC en 2024 contre 163 898.83 € TTC en 2023 contre 42 809.41 € TTC en 2018,
- Pour le Hall des sports, le montant annuel est estimé à **19 994.00 € TTC en 2025** contre 34 194.03 € TTC en 2024 contre 61 728.39 € TTC en 2023 contre 15 389.13 € TTC en 2018,
- Pour la Maison de la Vallée à Schirmeck, le montant annuel est estimé à **9 214.06 € TTC en 2025** contre 3 401.0 € TTC en 2024, contre 5 985.89 € TTC en 2023 contre 1 671.29 € TTC en 2018,
- Pour le Club house du terrain de football à Barembach, le montant annuel est estimé à **9 331.52 € TTC en 2025** contre 14 766.32 € TTC en 2024 contre 26 566.76 € TTC en 2023 contre 6 738.24 € TTC en 2018,

Soit un total annuel de **110 229.68 € TTC en 2025** contre 139 368.85 € TTC en 2024 contre 258 179.88 € TTC en 2023 contre 66 608.08 € TTC en 2018.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de passer les contrats à intervenir avec ES Energies Strasbourg.

**AUTORISE** le Président à signer les contrats à intervenir avec ES Energies Strasbourg, à passer commande et à payer les factures correspondantes.

#### **7. CONTRIBUTION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE, ANNEE 2023,**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de communauté d'un courrier émanant de Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace relatif au Fonds de Solidarité Logement, qui a intégré le service de l'action sociale pour le logement de la CeA.

**CONSIDERANT** que le Fonds de Solidarité Logement a pour objet de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des personnes les plus démunies par l'attribution d'aides financières tout en permettant un apprentissage des règles de vie et de gestion quotidienne de ce logement par la mise en place éventuelle d'un accompagnement social adapté.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement,
- De verser une cotisation annuelle de 25,00 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer la convention de financement volontaire à intervenir avec la Collectivité européenne d'Alsace.

**8. PERSONNEL : CREATION D'EMPLOI SECRETAIRE, AGENT D'ACCUEIL ESPACE FRANCE SERVICE**

Création d'un emploi de secrétaire, agent d'accueil Espace France Service

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet pour les fonctions de secrétaire, agent d'accueil Espace France Service

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut :367, indice majoré : 361

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail ainsi que toutes pièces y relatives.

**9. MULTI ACCUEILS : DEMANDES DE SUBVENTION 2024**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 à deux multi-accueils de la Vallée de la Bruche soit :

- Multi accueil « La Case à Toto » à Lutzelhouse : **Le budget sera présenté en décembre**
- Multi accueil « Les P'tits bouts de chou » Acti jeunes à Urmatt : **47 118.20 €**,

Lesdites subventions pourront être minorées éventuellement du montant du bonus Territorial qui sera versé directement par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin aux structures à compter de l'exercice budgétaire 2023.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération. Ces subventions seront versées en deux temps. Un premier versement interviendra au cours du mois de février, le solde sera versé en septembre.

Ces subventions sont accordées sous réserve que les associations ci-dessus désignées respectent le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2024.

#### **10. COLIBRI-BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION 2024.**

Messieurs Marc SCHEER et Pierre REYMANN quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la présente délibération,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association Colibri Bruche la somme de **118 385,00 €** pour l'année 2024.

Cette subvention pourra être minorée éventuellement du montant du bonus Territorial qui sera versé directement par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin aux structures à compter de l'exercice budgétaire 2023.

Cette subvention est accordée sous réserve que l'association ci-dessus désignée respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer toutes pièces relatives à la création et à la gestion du Relais Assistantes Maternelles et notamment les conventions à intervenir.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite au Budget Primitif 2024.

#### **11. LA GAMINERIE DSP BUDGET 2024.**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2020 relative à la délégation de service public : multi accueil « La Gaminerie »,

**VU** les résultats de la consultation en date du 02 septembre 2020,

**VU** le contrat de gestion d'une durée de cinq années, passé avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de :

- verser à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin, une participation évaluée à **104 953.00 € en 2024.**

Cette subvention pourra être minorée éventuellement du montant du bonus Territorial qui sera versé directement par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin aux structures à compter de l'exercice budgétaire 2023.

Cette subvention est accordée sous réserve que l'association ci-dessus désignée respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2024.

**12. LE P'TIOT DSP BUDGET 2024.**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 novembre 2022 relative à la délégation de service public : multi accueil « Le P'tiot »,

**VU** les résultats de la consultation en date du 03 juin 2022,

**VU** le contrat de gestion d'une durée de cinq années, passé avec l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de :

- verser à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin, une participation évaluée à **54 853.00 € en 2024.**

Cette subvention pourra être minorée éventuellement du montant du bonus Territorial qui sera versé directement par la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin aux structures à compter de l'exercice budgétaire 2023.

Cette subvention est accordée sous réserve que l'association ci-dessus désignée respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer les conventions de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2024.

**13. BRUCHE EMPLOI : DEMANDE DE SUBVENTION 2024.**

Madame Monique GRISNAUX, Messieurs Marc DELLENBACH et Raymond GRANDGEORGE, administrateurs de l'Association Intermédiaire Bruche Emploi, quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

L'Association Intermédiaire Bruche Emploi sollicite le versement d'une participation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de **23 000,00 €.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement de **20 000.00 €** à l'Association Intermédiaire Bruche Emploi

Cette subvention est accordée sous réserve que l'association ci-dessus désignée respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

**AUTORISE** le Président à passer et signer la convention de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2024.

#### **14. COLLEGE FRISON ROCHE : VOYAGES SCOLAIRES.**

**VU** la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

**VU** la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à **5 €** par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège Frison Roche :

- **900,00 €** pour un séjour aux Assions (soit un séjour de 4 jours pour 45 élèves),

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

#### **15. DEMANDE DE SUBVENTION VALORISATION DU PATRIMOINE VILLA BENAVILLE.**

**Vu** la délibération du conseil de communauté en date du 16 septembre 2019 relative au dispositif d'accompagnement technique et financier de la Collectivité européenne d'Alsace pour la sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial

**Vu** la convention-cadre du Dispositif de Sauvegarde et de Valorisation de l'Habitat Patrimonial,  
**Vu** la décision de la commission permanente du conseil de la CeA en date du 19 septembre 2022,

Le conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PRECISE** que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'année 2023, correspondant à son taux modulé 27,33 %, serait d'un montant maximum de 2 733,00 €, soit 27,33 % pour une subvention du Département de 10 000€.

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **22 877.94 €** à Habitat de l'III, domiciliée 7, rue Quintenz à 67 400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN dans le cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial.

**AUTORISE** le Président à signer l'accord de subvention et à liquider le versement au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **16. DECISION MODIFICATIVE N°4.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
61521	Entretien et réparations sur terrains	15 000,00 €	
6542	Créances éteintes	4 500,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	- 4 500,00 €	
6234	Réceptions	5 000,00 €	
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	10 000,00 €	
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	- 21 000,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	- 5 000,00 €	
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	6 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 10 000,00 €	
		- €	- €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement		- 10 000,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	- 11 000,00 €	
21838	Autre matériel informatique	11 000,00 €	
28041411	Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études		10 000,00 €
		- €	- €

### **17. CLECT DECISION POUR 2024 : FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

VU la délibération du Conseil de communauté en date du 21 décembre 2015 relative à la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique,

VU le rapport de la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Charges Transférées,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ARRETE** le montant définitif des Attributions de Compensation 2023 et prévisionnel 2024 des communes membres de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche aux montants suivants :

Communes	prévu en 2023	réalisé en 2023	prévu en 2024
<b>Barembach</b>	345 581,00 €	345 581,00 €	345 581,00 €
<b>Bellefosse</b>	1 392,00 €	1 392,00 €	1 392,00 €
<b>Belmont</b>	13 760,00 €	13 760,00 €	13 760,00 €
<b>Blancherupt</b>	- 2 527,00 €	- 2 527,00 €	- 2 527,00 €
<b>Bourg Bruche</b>	7 949,00 €	7 949,00 €	7 949,00 €
<b>La Broque</b>	177 390,00 €	177 390,00 €	177 390,00 €
<b>Colroy la roche</b>	45 379,00 €	45 379,00 €	45 379,00 €

Fouday	10 548,00 €	10 548,00 €	10 548,00 €
Grandfontaine	30 625,00 €	30 625,00 €	30 625,00 €
Lutzelsehouse	176 112,00 €	176 112,00 €	176 112,00 €
Muhlbach sur bruche	65 224,00 €	65 224,00 €	65 224,00 €
Natzwiller	20 844,00 €	20 844,00 €	20 844,00 €
Neuviller la roche	17 271,00 €	17 271,00 €	17 271,00 €
Plaine	122 331,00 €	122 331,00 €	122 331,00 €
Ranrupt	6 771,00 €	6 771,00 €	6 771,00 €
Rothau	79 962,00 €	79 962,00 €	79 962,00 €
Russ	98 532,00 €	98 532,00 €	98 532,00 €
Saales	40 933,00 €	41 205,00 €	41 205,00 €
St Blaise la roche	38 285,00 €	38 285,00 €	38 285,00 €
Saulxures	20 895,00 €	20 895,00 €	20 895,00 €
Schirmeck	525 596,00 €	525 596,00 €	525 596,00 €
Solbach	- 2 151,00 €	- 2 151,00 €	- 2 151,00 €
Urmatt	371 192,00 €	371 192,00 €	371 192,00 €
Waldersbach	- 1 515,00 €	- 1 515,00 €	- 1 515,00 €
Wildersbach	2 995,00 €	2 995,00 €	2 995,00 €
Wisches	568 173,00 €	568 173,00 €	568 173,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 781 547,00 €</b>	<b>2 781 819,00 €</b>	<b>2 781 819,00 €</b>

## 18. DIVERS.

### **SCIERIE DE RANRUPT**

Une première réunion de travail a eu lieu concernant la reconstruction de la scierie de Ranrupt entre la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et la commune de Ranrupt.

### **TRAME VERTE ET BLEUE**

Nous avons reçu l'accord de subvention sur le programme déposé.

### **LIGNE FERROVIAIRE STRASBOURG-SAINT DIE DES VOSGES-EPINAL : NOUVEAUX HORAIRES A COMPTER DU 10 12 2023**

Intervention de Monsieur Patrick APPIANI, délégué communautaire, représentant la communauté de communes dans les instances techniques pour les questions concernant les déplacements en train. Il communique diverses informations sur les modifications horaires à intervenir au 10 12 2023, destinées à corriger les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du REMe :

- Les corrections ont été apportées, très rapidement et à titre exceptionnel,
- Les grilles horaires ont été revues en fonction des scolaires (collégiens et lycéens) et des usagers travailleurs,
- Les arrêts supprimés de Russ, Wisches, Lutzelsehouse et Gresswiller sont rétablis.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 50.**

Compte rendu du 20 novembre 2023

M André MEYER		Mme Virginie PLACET	
/		M Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M Marc DELLENBACH	
M Jean-Bernard PANNEKOECKE		/	
Mme Christiane CUNY		/	
M Philippe PFISTER		M Emile FLUCK	
M. François SCHEPPLER		M Philippe REMY	
/		M Patrick APPIANI	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M Nicolas BONEL	
Mme Martine HEROS JORDAN		M André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M André WOLFF	
Mme Patricia SIMONI		M Patrick BENOIT	
M Thierry SIEFFERT		M Marc SCHEER	
/		M François HEIM	
M Marc GIROLD		Mme Nadège WOLF	
/		M Gilbert IBARS	
M. Olivier DOMINIQUE		M Huber HERRY	
M Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
/		/	
/		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		/	
Mme Sabine KAEFLING		M Alain HUBER	
/			